

Marie Moret à Théophile Tholozan, 9 février 1890

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Tholozan, Théophile](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 43 (8)

Collation1 p. (455v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Théophile Tholozan, 9 février 1890,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/2400>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [9 février 1890](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tholozan, Théophile](#)

Lieu de destination 8, Grand Rue, Nîmes (Gard)

Description

Résumé

Sur la réédition de l'*Histoire des équitables pionniers de Rochdale* : Marie Moret transmet les épreuves corrigées des premières pages du livre. Félicite Tholozan pour son article « Les droits du mari » paru dans *L'Émancipation* et que le journal *Le Devoir* a reproduit.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#), [Librairie](#)

Personnes citées [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)

Œuvres citées

- [Holyoake \(George-Jacob\), *Histoire des équitables pionniers de Rochdale*, traduit par Marie Moret, 2e éd., Guise, bureau du journal « le Devoir », 1890.](#)
- Tholozan (Théophile), « Les droits du mari », *L'Émancipation*, 15 décembre 1889. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k14752558/f2>, consulté le 12 janvier 2022]
- Tholozan (Théophile), « Les droits du mari », *Le Devoir*, t. 14, 1890, p. 44-47. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.14/49/100/771/0/0>, consulté le 12 janvier 2022]

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Coopération
- Fourierisme
- Littérature

Biographie Fourieriste et coopérateur français né en 1839 à Uzès (Gard) et décédé en 1922 à Genève (Suisse). Il se marie en 1862 à Uzès avec Cécile Françoise Juliette Boudet (1842-1873). Ils ont une fille en 1866, [Juliette Fabre \(1866-1958\)](#). Il devient en 1880 économie du Familistère, associé de l'[Association coopérative du capital et du travail du Familistère de Guise](#). Il est un ami intime de Marie Moret après la mort de Godin.

Nom Tholozan, Théophile

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Coopération
- Industrie (petite)
- Presse

Biographie Administrateur de *L'Émancipation*, journal des coopérateurs nîmois, publié à Nîmes de 1886 à 1932. Théophile Tholozan est également propriétaire d'une fabrique de broderies au 4, plan de l'Aspic à Nîmes (Gard) en 1900.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/04/2023

24
25
IV

Guise Familistère
9 février 1890

Monsieur Tholozan,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser,
parce courrier, sous pli séparé,
les épreuves des 52 premières
pages "Histoire de Rochdale",
notre ami M. Tabre, me
disant de les retourner à
Votre nom.

J'écris aussi parce courrier
à M. Tabre. Je lui demande
s'il ne jugera pas bon qu'on
mette Dernière édition sur
la couverture et sur la
page qui porte le titre.

J'ai joint ces mots sur
l'épreuve que je vous retourne.

Je sais l'occasion de
cette lettre, Monsieur,
pour vous féliciter de
l'excellent article "Les
Droits du mari" paru
dans l'Emancipation
et que le Devoir s'est
empressé de reproduire.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'expression de mes
sentiments très distingués

Marie Gatin)